

Intitulé du poste	PSYCHIATRE en poste partagé Bordeaux / Cadillac
Identification des partenaires pour la mise en place du poste partagé	- Le CH de Cadillac (5 demi-journées) - Le CH Perrens (5 demi-journées)

Présentation générale des établissements

Le Centre hospitalier de Cadillac est un établissement spécialisé en santé mentale qui assure les prises en charge psychiatrique pour un territoire de 500.000 habitants qui va de l'agglomération bordelaise au Sud Gironde en passant par l'Entre-deux-Mers, soit plus de 5.000 km².

Un peu plus de 1.300 professionnels y travaillent dont 60 médecins (ETP) pour assurer le suivi d'une file active de près de 15.000 patients.

Le Centre hospitalier spécialisé « CHARLES PERRENS », basé à Bordeaux, est un établissement universitaire de psychiatrie qui assure les prises en charge pour un territoire de 850.000 habitants qui va de l'agglomération bordelaise au Médoc et au bassin d'Arcachon.

Un peu plus de 2.000 professionnels y travaillent dont 150 médecins (ETP) pour assurer le suivi d'une file active de 27.000 patients.

Présentation des activités des pôles et unités d'affectation

CH de Cadillac

Le pôle de Psychiatrie Médico-Légale (PML) comprend une Unité pour Malades Difficiles (UMD) au rayonnement national, une Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA) d'envergure régionale accueillant des personnes détenues atteintes de troubles mentaux (UHSA), une Unité de Soins Intensifs Psychiatrique (USIP) à recrutement départemental.

L'UMD, à l'expertise reconnue dans le domaine de la psychiatrie médico-légale, accueille des patients hommes en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SDRE), dont l'état de santé requiert la mise en œuvre de protocoles de soins intensifs et de mesures de sécurité particulières (décret n° 2016-94 du 1^{er} février 2016). L'UMD a un recrutement national, les pathologies accueillies étant surtout des formes sévères de schizophrénie ou des troubles graves de la personnalité. Sa capacité d'accueil est de 86 lits, répartie en 5 unités d'hospitalisation, au sein d'une enceinte spécifique. L'équipe de l'UMD compte plus de 150 professionnels, dont trois psychiatres (2.8 ETP), un ou deux étudiants de 3^{ème} cycle et la participation de praticiens généralistes.

Missions générales du poste :

- Vous serez amené(e) à accueillir des patients à la symptomatologie clinique souvent riche, ayant commis des actes de violence envers autrui fréquemment à dimension médico-légale, parfois de nature sexuelle, en vous assurant de la cohérence de la prise en soins tout au long du séjour
- En charge du suivi médical régulier de patients et garant du cadre de soin, vous participerez aux réunions cliniques, de synthèse, institutionnelles et de fonctionnement du pôle
- En fonction de votre intérêt, vous pourrez être amené(e) à participer à l'activité d'électroconvulsivothérapie (ECT).

CH Charles Perrens

Parmi les 6 pôles cliniques de l'établissement, le Pôle de Psychiatrie Générale Universitaire (PGU) comporte notamment :

- Les unités intra et extrahospitalières des secteurs de Mérignac, Pessac, Talence et Gradignan ;
- Des unités « Centre Expert » : Centre Expert « Troubles Bipolaires », Centre Expert « Schizophrénies », Centre de référence régional des pathologies anxieuses et de la dépression incluant le Centre Expert « Dépression résistante » ;
- Une unité spécialisée dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (AVS) : ERIOS-CRIAVS ;
- Le Service Médico-Psychologique Régional (SMPR).

Missions générales du poste :

Au sein de l'unité spécialisée dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles « ERIOS-CRIAVS » :

- ERIOS : activités de soins pour AVS sur mineurs : évaluation en binôme, stratégie thérapeutique en équipe, suivi individuel, coanimation de groupes thérapeutiques, consultation spécifique traitement antihormonal.
- CRIAVS Aquitaine : activités ressources régionales pour la lutte contre les violences sexuelles : conseils, soutiens, avis, synthèses, actions de sensibilisations, de formations, travail en réseaux, documentation, recherche, prévention.
- L'équipe pluridisciplinaire compte 10.5 ETP dont 2,8 ETP de Psychiatres.

Les avantages et défraiements

L'affectation permettra au psychiatre de bénéficier selon la réglementation en vigueur de la Prime d'Exercice Territorial pouvant aller jusqu'à 1.000€ bruts mensuels, de la Prime de Service Public Exclusif de 1.010€ bruts mensuels (si le praticien est titulaire ou après sa titularisation), de la prise en charge de ses frais de déplacement s'il assure des missions qui en relèvent.

Ce poste partagé est également éligible à la Prime d'Engagement à la Carrière Hospitalière (20.000€).

Pour plus de facilités dans l'organisation de son travail, il effectuera préférentiellement des journées complètes à Bordeaux et sur Cadillac.

Informations générales

Date de prise de fonction : 1^{er} trimestre 2024

Responsables hiérarchiques et fonctionnels :

CH de Cadillac

Dr Patrick LE BIHAN, chef du Pôle de psychiatrie médico-légale et chef de service de l'UMD - patrick.lebihan@ch-cadillac.fr

CH Charles Perrens

Dr Florent COCHEZ, responsable ERIOS-CRIAVS Aquitaine – fcochez@ch-perrens.fr

Lieux de travail :

UMD, Pôle de psychiatrie médico-légale, Centre Hospitalier – 10 avenue Joseph Caussil, 33410 CADILLAC-SUR-GARONNE

ERIOS - CRIAVS Aquitaine - CH Charles Perrens - 121 rue de la Béchade - CS 81285 - 33076 BORDEAUX CEDEX

Lieux des gardes : participation permanence des soins sur Cadillac ou Lormont, proratisée au temps de travail

Coordonnées utiles

En cas d'intérêt pour le poste, vous pouvez adresser vos CV et demandes de renseignements sur :

- affaires.medicales@ch-cadillac.fr ou avoir un contact direct par téléphone au 05-56-76-52.95 ou
- affairesmedicales@ch-perrens.fr ou avoir un contact direct par téléphone au 05-56-56-20-43